REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20231102-A23_192-AR

Mis en ligne le 03/11/2023

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

2023-207

Avignon, le 02 novembre 2023

N° 23/192

Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien Territorial Principal de 2ème classe,

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'Etat d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011, publié au JORF le 23 juillet 2011, fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°22/186 en date du 20 octobre 2022 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant mise à jour de liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial Principal de 2ème classe,

Considérant les nominations et demandes de réinscription reçues par le Centre de Gestion de Vaucluse,

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2023
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20231102-A23_192-AR

Mis en ligne le 03/11/2023

Considérant que Monsieur DESIERES Dorian et Monsieur PAZZAGLIA Patrick, n'ont pas fait connaître leurs intentions d'être maintenus sur la liste d'aptitude et qu'ils doivent être radiées,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1er novembre 2023, la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial Principal de 2ème classe est établie, par ordre alphabétique, comme suit, et comprend 12 lauréats :

Nom	Prénom	Spécialité	Type
ACHENZA	Fabien	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
AUDIBERT	Marie	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
CAMEL	Cédric	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
CHANEL	Guillaume	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
CHARDON	Thierry	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
DEVANNE	Thibault	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
FERRER	Violaine	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
GIACOMONI	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
LALLE	Yannick	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
MENOUD	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
MOCHOLI	Frédéric	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
REGNIER	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame la Préfète du Département de Vaucluse.

Le Président,

Maurice CHABERT.